

L'OCÉAN, BIEN COMMUN DE L'HUMANITÉ

Catherine Chabaud, François Gaill, Eudes Riblier

L'Océan est un trésor dont nous sommes tous, individuellement et collectivement responsables



L'INITIATIVE OCEAN AS COMMON

L'océan est un, global, continu, Il est un trésor pour l'Humanité, Il est gravement menacé, Chacun de nous a un impact sur lui:

C'est un Bien commun de l'Humanité, l'un de ses biens communs les plus précieux et les plus en danger.

La prise de conscience du rôle de l'Océan pour le climat et la biodiversité appelle à une nouvelle vision fondée sur la responsabilité collective et individuelle des États, des entreprises comme des citoyens : celle d'une responsabilité morale qui guide nos actions.

C'est le sens de l'Appel que nous avons lancé en 2018 :

https://oceanascommon.org/lappel-ocean-bien-commun-de-lhumanite/

L'IMPLICATION DES COLLECTIVITÉS

Les collectivités ont un rôle prépondérant dans la préservation de l'Océan: nombre de pollutions de l'Océan sont transportées par les fleuves au travers des bassins versants.

Le projet « Blue Print » est un tel dispositif de territoire

Pour en savoir plus :

https://oceanascommon.org/blue-print/

L'IMPLICATION DES ENTREPRISES

La mobilisation des entreprises est une clé de la sauvegarde des océans et de leur biodiversité, alors que beaucoup d'entre elles ignorent leur impact sur sa santé.

Le mouvement « Blue friday » a pour but de financer au long terme des projets de restauration des écosystèmes

aquatiques:https://oceanamouvements common.org/blue-friday-1/

L'IMPLICATION DES CITOYENS

L'éducation et la mobilisation des citoyens passe par des propositions d'action et d'engagement personnel: participation à des évènements, soutien à des associations locales...

Le dispositif « Nagez pour l'Océan » est un exemple de telles propositions. Pour en savoir plus:

https://nagezpourlocean.org

LE RÔLE DE LA SCIENCE

Agir de façon responsable, c'est d'abord connaître: la création d'un panel d'experts internationaux sur l'Océan à l'instar de celui sur le climat et de celui sur la biodiversité s'impose aujourd'hui.

LES ÉTATS ET LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

Sauvegarder un bien commun nécessite le partage de quelques principes.

Les Etats, pour s'engager souhaitent naturellement connaître ceux-ci.

Notre proposition est de transcender le droit international de l'océan en le plaçant sous le principe moral de responsabilité individuelle et collective. Ainsi, il l'éclaire et appelle des déclinaisons adaptées et évolutives, dépendant des conditions économiques, sociales et environnementales propres à chacun : un processus dynamique.

Pour en savoir plus, voici une présentation d'Eudes Riblier : https://youtu.be/nwxgHq2g9yU